Spike Lee : TF1 lui doit 32 millions d'euros

09/07/2011 à 16h00

En octobre 2007, Spike Lee et TF1 s'étaient entendus pour la distribution du film Miracle à Santa Anna, la dernière création du réalisateur américain, mais après une première présentation aux responsables de la chaîne, ces derniers jugent la pellicule bien trop militante à leur goût. Résultat, la distribution ne se fait pas. L'affaire est portée devant le tribunal de commerce deux ans plus tard. Spike Lee et sa société de production On My Own dénoncent un non-respect du contrat signé. S'ils réclamaient 7,3 millions d'euros de dommages et intérêts, les indemnités mises à part, c'est finalement 32 millions d'euros que TF1 se retrouve dans l'obligation de verser aux plaignants ! Dur ! 24 millions sont à payer immédiatement par la chaîne qui doit se mordre les doigts aujourd'hui d'avoir usé d'une tactique aussi maladroite alors qu'il lui aurait suffit d'envoyer le long-métrage dans des petites salles pour qu'il passe inaperçu. Spike Lee fait donc ici une sacrée bonne affaire surtout lorsque l'on sait que son film a fait un "bide" outre-Atlantique avec moins de 8 millions de recettes.

msn.com

Miracle à Santa Anna

Durant la Seconde Guerre mondiale, une escouade composée exclusivement de soldats Noirs américains est laissée derrière les lignes ennemies et trouve refuge dans un village isolé des montagnes toscanes.

[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/x6jhym_miracle-a-santa-anna-vost_shortfilms[/dailymotion]